



Lettre d'information municipale de Soyons

N°36 - Avril 2024 - 1/2



Rencontres de quartiers ... les élus vont à votre écoute

Quand le printemps revient, les rencontres de quartiers l'accompagnent... Ces rencontres sont importantes car elles permettent des échanges fructueux entre les élus et les Soyonnais : l'équipe municipale peut présenter et expliquer ses actions, ses projets et les Soyonnais peuvent exposer les problèmes qui les préoccupent.

Tous les Soyonnais sont invités à participer à ces rencontres, dans leur quartier ou dans tout autre lieu selon la date qui leur convient. Attention : quelques petits changements de lieux cette année.

Chaque rencontre sera clôturée par un verre de l'amitié offert par la Mairie.

Quartier	Date	Lieu
Village Sud et Nord <i>(Eglise/Pipet/Tour/Paradis/RD 86)</i>	Mardi 21 Mai à 18h30	Attention - Nouveau lieu Parking de la Bibliothèque
Freydières Est <i>(Côté est de la voie ferrée)</i>	Mercredi 22 Mai à 18h30	Rond-Point de la rue des Agrions
Crêtes <i>(Bergeronne /Crouzette/Cours/Merlan ...)</i>	Mardi 28 Mai à 18h30	Chez Mr et Mme Duquesne 475 Route des Crêtes
Freydières Ouest <i>(Côté ouest de la voie ferrée)</i>	Mercredi 29 Mai à 18h30	Chemin des Hautes Freydières à la hauteur du N° 153
Jaulan <i>(et rues et allées adjacentes)</i>	Jeudi 30 Mai à 18h30	Chemin des Lèches à la hauteur du N° 165
Soyons Sud <i>(Vivier/Rte Nîmes/Clairefont)</i>	Mardi 4 Juin à 18h30	Attention - Nouveau lieu 405, Chemin du Vivier (Parking à côté de la résidence « Le mas de Soïo »)
Lauze <i>(et rues et allées adjacentes)</i>	Mercredi 5 Juin à 18h30	18, rue Albert Camus

Stationnement réglementé dans le village



Depuis le 1^{er} novembre 2023, le stationnement est règlementé dans le village - zone bleue (Cf. Notre bulletin municipal de Janvier 2024). **Les personnes qui n'en ont pas encore peuvent se procurer des disques de stationnement au magasin Vival de Soyons.**

Rappel : tous les véhicules de loisirs non-résidents (sans vignette autorisée) ne peuvent stationner en zone bleue que du lundi au vendredi (hors jours fériés), de 8h à 18h, en présentant un disque de stationnement. Les véhicules utilitaires sont en permanence interdits, pour les résidents et les non-résidents.

Commémoration du 8 Mai 1945



Nous vous invitons à participer aux cérémonies de commémoration du 8 Mai 1945 (fin de la 2^{ème} Guerre Mondiale) qui se dérouleront de la façon suivante :

10 h 15 : Rassemblement sur le parking qui jouxte le gîte étape "La Gare".

10 h 30 : Moment de recueillement et dépôt de gerbes devant la stèle commémorative des combats qui se sont déroulés en août 1944 à Soyons.

11 h 15 : Cérémonie officielle devant le Monument aux Morts (à côté de la Bibliothèque).

Ces cérémonies se concluront par le partage du verre du souvenir à la Salle des Fêtes André Comte.

Taille des haies : dates à respecter



Si les agriculteurs ont l'interdiction de tailler leurs haies et leurs arbres du 16 mars au 15 août, il est également recommandé aux particuliers de ne pas le faire dans cette période afin de favoriser la reproduction et la nidification des oiseaux.

En cas de coupure d'électricité, ENEDIS est votre interlocuteur



Nous vous rappelons, qu'en France, ENEDIS est en charge de la distribution de l'électricité quel que soit votre opérateur (EDF, Engie, Total Energies ...). Aussi, en cas de panne ou coupure, vous pouvez consulter le site d'Enedis www.enedis.fr/panne-et-interruption ou appeler le 09 726 750 07.

Même si ENEDIS est responsable de la communication en cas d'événements, les élus ont été mobilisés lors des dernières coupures d'électricité qui ont touché le village, pour obtenir des informations et tenter de répondre aux légitimes préoccupations des Soyonnais concernés. Ainsi, le maire Hervé Coulmont a sollicité à plusieurs reprises les responsables d'ENEDIS pour apporter une réponse technique pérenne au regard des longues coupures subies.

Première action : Enedis a procédé au remplacement du transformateur près du temple.



Les restes des repas de la cantine pour vos poules ...

La question du recyclage des restes de repas de la cantine est importante pour la commune.

A l'ère de la multiplication des déchets et de l'élévation des niveaux de gaz à effet de serre, toute solution naturelle de réduction de déchets est « une bonne idée ». Une partie est déjà traitée dans le composteur collectif du jardin partagé. La Mairie souhaite également étudier la possibilité de les mettre à la disposition des Soyonnais ayant des poules.

Avant de mettre le projet en pratique, nous aimerions recenser les personnes intéressées. Aussi, si c'est le cas, merci de vous faire connaître auprès de Virginie Sorbé par email : virginie.sorbe@soyons.fr avant le 20 avril prochain.

Non-respect des conteneurs de tri sélectif



Très fréquemment nous constatons que de nombreux citoyens déposent leurs déchets à côté des conteneurs de tri sélectif, au lieu de se rendre en déchetteries : ceci n'est pas acceptable !

Vous disposez de 3 déchetteries (gratuites) dans les communes limitrophes : Toulaud, Guilherand, Charmes alors ... un peu de civisme s'il vous plait !



Informations de nos services municipaux

Inscriptions scolaires

Les inscriptions scolaires pour la rentrée de septembre 2024 peuvent se faire dès à présent. Toutes les informations sont sur le site de la Commune (www.soyons.fr) dans la rubrique Mes Démarches, Portail Scolaire périscolaire (<https://www.soyons.fr/mes-demarches/portail-scolaire-periscolaire/inscription-scolaire>).

Inscriptions sur listes électorales

Si vous habitez Soyons et n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales de la commune, il est temps de le faire soit par internet (www.inscriptionelectorale.service-public.fr), soit en vous rendant à la Mairie, muni d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile.

Vous avez jusqu'au vendredi 3 mai prochain pour le faire en Mairie (jusqu'au 1^{er} mai pour une inscription en ligne), si vous souhaitez voter pour les élections européennes du 9 juin prochain.



Elections Européennes le 9 Juin prochain

Les élections européennes se dérouleront le **dimanche 9 juin 2024** ; comme d'habitude, les 2 bureaux de vote soyonnais seront rassemblés à la salle des fêtes (le numéro de votre bureau de vote est inscrit sur votre carte d'électeur).

Important : pour voter, vous devrez obligatoirement être muni d'une pièce d'identité.

En cas d'indisponibilité, vous avez la possibilité de faire une procuration : pour gagner du temps vous pouvez débiter votre dossier en ligne (<https://www.maprocuration.gouv.fr/>) ; il faut ensuite vous rendre dans un commissariat, une gendarmerie ou un consulat pour faire valider votre identité.

Réservation des salles municipales

Nous rappelons que pour bénéficier du tarif préférentiel « soyonnais », la personne qui réserve doit justifier de sa résidence principale sur la commune de Soyons.



Chiens et chats errants – Soyons vigilants pour la sécurité de tous

Le Maire est responsable de la gestion des chiens et chats errants dans sa commune. Il est ainsi tenu de prendre toute mesure visant à empêcher la divagation des chiens.

Si la Mairie fait appel aux services de la fourrière pour capturer un chien ou un chat errant, les frais sont à la charge des propriétaires de celui-ci.

(Article L211-23 et suivants du code rural et de la pêche maritime)

CCAS - Centre Communal d'Action Sociale



Une rose un espoir

La caravane des motards passera par Soyons le **samedi 27 avril 2024** dans la matinée. Les membres du CCAS tiendront un stand devant la Salle des Fêtes pour l'accueillir et proposer **de 9h à 12h** la vente de roses au profit de la Ligue contre le cancer (2 € la rose). Venez nombreux soutenir cette cause !

Accueil de Loisirs

Cet été, l'Accueil de Loisirs de Soyons accueillera vos enfants du 8 juillet au 26 juillet et du 26 août au 30 août 2024. Vous pourrez les inscrire dès le 3 juin prochain. Retrouvez tous les renseignements nécessaires sur le site internet de la commune (www.soyons.fr), dans la rubrique « Mes services », « Accueil de Loisirs ».

Les écrans et nos tout-petits

Le CCAS propose un atelier pour les parents sur le thème des écrans et les tout-petits le **mercredi 10 avril** dans la salle du conseil municipal, en **Mairie de Soyons à 20h**. Cet atelier sera animé par Charlotte Thiney, infirmière.

Des aides pour améliorer votre logement

Dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), des aides financières peuvent vous être proposées pour améliorer votre logement (voir ci-contre).

Informez-vous sur les projets qui peuvent être subventionnés en contactant l'OPAH par email (opah-rhonecrussol@urbanis.fr) ou téléphone (06 69 04 02 53)

Des permanences sans rendez-vous sont également à votre disposition, notamment les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} mercredis du mois de 13h30 à 17h au siège de la Communauté de Communes Rhône Crussol (1278 Avenue Henri Dunand à Guilhaierand-Granges).



Rhône Crussol
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SOUTIEN VOTRE PROJET

OPAH

OPÉRATION PROGRAMMÉE
D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

La Communauté de communes Rhône Crussol vous propose des aides financières pour améliorer votre logement et des primes pour le conventionnement à loyer modéré.

VOUS AVEZ DES PROJETS QUI PEUVENT ÊTRE SUBVENTIONNÉS ? INFORMEZ-VOUS

1-2-3 SERVICES - ALBOISSIÈRE*
le 1^{er} mardi du mois > 9h30-12h30

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RHÔNE CRUSSOL
GUILHAIERAND-GRANGES*
le 1^{er}, 2^e, 3^e mercredi du mois > 13h30-17h

MAIRIE DE SAINT-PÉRAY*
le dernier mercredi du mois > 9h30-12h30

*Permanences sans rendez-vous.

CONTACT : opah-rhonecrussol@urbanis.fr / 06 69 04 02 53

